

Présents : Marie-Françoise BERGER, Christian DEROUSSIN, Thérèse LANAUD, Martial LANDAIS, Malory BARRACHIN, André VITTOZ, Michel FLAHAUT, Monique ZURECKI, Jean-Yves JOSSERAND, Philippe ANGELLOZ-NICOUD, Bruno SONNIER, Gérard GAY-PERRET, Bernard PESSEY, Bernard TENEAU, Maryse FABRE-VAGLIO, Jean-Louis RICHARME, Jean-Bernard CHALLAMEL, Pierre BIBOLLET, Jacques DOUCHET, Danièle MOTTIER, Pascale FRESSOZ, Gérard FOURNIER, Joël VITTOZ.

Secrétaire de séance : Gérard GAY-PERRET,

Excusés-absents : Jean-Claude DAL-GOBBO, Christian CHABRIER, Marie-Christiane LEBOUZ, Monique D'ORAZIO, Joseph VITTOPIER, Jean-Luc AGNELLET, Dorianne JAKKEL, Gilles MAISTRE, Yolande THABUIS, Christian PERRILLAT-BOITEUX, Ludovic LEGON, Gérard PERRISSIN-FABERT, Claude COLLOMB-PATTON, Stéphane BESSON,

Pouvoir : Jean-Claude DAL GOBBO à Marie-Françoise BERGER, Claude COLLOMB-PATTON à Jean-Bernard CHALLAMEL.

Délégués en exercice : 37 – Présents : 23 - Suffrages exprimés : 25

Le compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

N° 2014/008 - - FINANCES : VOTE DES SUBVENTIONS 2014

Après examen approfondi des différentes demandes de subventions, et après avoir entendu les rapports présentés par les responsables des commissions, le Conseil de Communauté vote les subventions suivantes :

AFFAIRES SCOLAIRES	
ASSOCIATION	Montant
COLLEGE LES ARAVIS :	
▪ Association sportive	875 €
▪ Foyer socioculturel	1.059 €
▪ Activités Physiques Pleine Nature (APPN)	700 €
COLLEGE ST JOSEPH	
▪ Association sportive culturelle - 1 ^{er} cycle	2.229 €
▪ A.P.E.L. - 2 ^{ème} cycle	3.700 €
MAISON FAMILIALE LE VILLARET :	
▪ Fonctionnement	444 €
▪ Village des métiers	1.110 €
MAISON FAMILIALE L'ARCLOSAN :	
▪ Fonctionnement	555 €
CENTRE FORMATION METIERS MONTAGNE (CFMM)	
▪ Fonctionnement	/
TOTAL SCOLAIRE	10.672 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES – EVENEMENTS SPORTIFS	
FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS	
○ Fonctionnement	23.137,50 €
○ Festival film résistance	4.000 €
▪ DETECTION SKI ALPIN	3.800 €
▪ EQUIP'SKI ARAVIS	584 €
▪ SKI ETUDES DES ARAVIS	2.193 €
▪ MASTER DES NEIGES	2.000 €
▪ ARAVIS-TRAIL ORGANISATION	2.250 €
▪ THONES BASKET	1.800 €
▪ RUGBY CLUB THONES ARAVIS	2.353 €
▪ CAF ARAVIS	698 €
▪ D.A.A.	1.500 €
▪ ECOLE DE PECHE THONES-ARAVIS	623 €
▪ GYM THONES VALLEE	1.600 €

■ J.S.P. (Jeunes Sapeurs Pompiers)	650 €
■ Football Club de THONES	2.075 €
■ Football Club de DINGY ST CLAIR	963 €
■ Association THONES THEIX	875 €
■ Centre équestre de THONES	1.287 €
■ TENNIS CLUB DE THONES	1.704 €
■ ASFT du CLUB FEMININ	500 €
TOTAL SPORTS	54.592,50 €
TOTAL SCOLAIRE/JEUNESSE/SPORTS	65.264.50 €
AGRICULTURE	
■ U.P.R.F. (Union Producteurs Reblochons Fermiers)	11.630 €
■ PRODUCTEURS DE CHEVROTINS	3.750 €
■ Service REMPLACEMENT des agriculteurs	5.000 €
■ S.E.A. (Société d'Economie Alpestre)	1.879,30 €
■ Concours Cantonal bovins	1.750 €
■ Saveurs des Aravis	12.890 €
TOTAL AGRICULTURE	36.899,30 €
AFFAIRES SOCIALES	
■ Revivre en pays de THONES	655 €
■ A.D.M.R. VALLEES DE THONES	14.140 €
■ A.D.M.R. BORNE ET ARAVIS	8.585 €
■ Une Vieillesse en OR	800 €
■ SECOURS POPULAIRE	1.230 €
■ ANPAA 74 (Association Nat. Prévention Alcoologie Addictologie)	834 €
■ NEZ ROUGE 74	253 €
■ Association PREVENTION ROUTIERE	253 €
■ M.L.J. – Mission Locale Jeunes	6.930 €
TOTAL SOCIALE	33.680 €
PATRIMOINE ET CULTURE	
■ Le souvenir Français	450 €
■ Les Vocales de THONES	4.200 €
■ ASSOCIATION DES VERGERS (Maison de la Pomme)	6.380 €
■ GENEARAVIS	400 €
■ Festival des musiques du Genevois	1.000 €
■ Fanfare Echo du Lachat LES VILLARDS – festival Musikerne	760 €
■ Provision pour SOUTIEN AUX ECOLES DE MUSIQUE	5.000 €
TOTAL PATRIMOINE	18.190 €
RELATIONS EXTERIEURES	
■ Jumelage PAMA/ARAVIS	3.355 €
■ Solidarité MAKOUA	550 €
■ ANNECY-INITIATIVE (CDDRA)	3.630 €
■ ADATEEP 74 congrès exceptionnel 2014	1.000 €
■ CLUB DES SPORTS LA CLUSAZ – coupe du Monde ski nordique	5.000 €
■ Grande Traversée des Alpes (GTA)	250 €
TOTAL RELATIONS EXTERIEURES	13.785€
SECOURS ET ADMINISTRATION	
■ Amicale du Personnel Intercommunal	2.880 €
■ SECOURS EN MONTAGNE	500 €
TOTAL SECOURS/ADMINISTRATION	3.3800 €
AIDE A L'INVESTISSEMENT	
■ ACQUISITION D'ALPAGE : aide à l'investissement – provision	25.000 €
■ Maison Familiale l'Arclosan – mobilier internat et réfectoire	3.289 €
TOTAL AIDE A L'INVESTISSEMENT	28.289 €
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS 2013	199.487,80 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- VOTE les subventions aux associations pour 2014 ;
 - PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget 2014.
-

N° 2014/09 – BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, le Compte Administratif 2013 du budget annexe GESTION DES DECHETS :

Section de Fonctionnement :	Dépenses	3.080.753,89 €
	Recettes	3.730.908,00 €
	Excédent	650.154,11 €
Section d'Investissement :	Dépenses	444.735,04 €
	Recettes	391.021,28 €
	Déficit	- 53.713,76 €

Le Président s'étant retiré, le Conseil de Communauté, sous la présidence de M. Gérard FOURNIER, 1^{er} Vice-président, le Conseil de Communauté, par 24 voix pour.

- APPROUVE le Compte Administratif 2013 du budget Gestion des déchets.
-

N° 2014/10 - BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le Compte de Gestion 2013, dressé par M. le Trésorier de THONES.

Le Président, après avoir vérifié le Compte de Gestion du Trésorier, informe le Conseil de Communauté que le dit Compte est conforme au Compte Administratif 2013.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VOTE le Compte de Gestion 2013.
-

N° 2014/11 - BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le vote précédent du Compte Administratif 2013, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé de **650.154,11 €**.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, comme suit :

1. report en Exploitation (002) :	496.875,40 €
2. affectation en Investissement (1068)	153.278,71 €
-

N° 2014/12 - FINANCES : vote du Budget GESTION DES DECHETS 2014

M. le Président présente le projet de budget Gestion des déchets, qui tient compte des résultats du Compte Administratif 2013.

Le budget 2014 s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation :

DEPENSES	3.667.297,25 €
RECETTES	3.667.297,25 €

Section d'Investissement :

DEPENSES	693.108,97 €
RECETTES	693.108,97 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- VOTE le Budget 2014 **Gestion des déchets** proposé ci-dessus.
-

N° 2014/013 – CHANTIER D'INSERTION : renouvellement du poste d'encadrant technique

Monsieur le Président rappelle la délibération du 15 novembre 2010 concernant la création d'un emploi contractuel d'encadrant technique au chantier d'insertion, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

M. le Président rappelle que cet emploi est indispensable au bon fonctionnement du chantier pour secondier le chef de chantier, en apportant une aide technique, mais surtout un accompagnement personnel de chaque agent.

M. le Président propose de renouveler le poste d'encadrant technique, à compter du 10 mars 2014 pour une période de 3 ans, conformément à l'article 3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- DECIDE de renouveler le poste contractuel d'encadrant technique pour le CHANTIER D'INSERTION ARAVIS-LAC, à compter du 10 mars 2014, pour une durée de 3 ans, aux conditions suivantes : Grade Technicien - IB 393 – 35 heures/hebdo ;
 - AUTORISE le Président à signer le contrat de travail à intervenir.
-

N° 2014/14 – PERSONNEL INTERCOMMUNAL : création poste saisonnier « patrimoine »

Monsieur le Président rappelle la délibération du 4 mars 2013 décidant de créer un emploi saisonnier pour le fonctionnement des sites de patrimoniaux du réseau de la CCVT.

M. le Président propose de renouveler l'embauche d'un agent non-titulaire de droit public recruté pour satisfaire un besoin occasionnel selon l'article 3, alinéa 2 de la loi du 24 janvier 1984, en référence au grade d'Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, Indice Brut 330, à raison de 20 H par semaine, pendant la période du 7 juillet 2014 au 31 août 2014.

Le Conseil de Communauté :

- DECIDE la création d'un poste occasionnel selon les conditions ci-dessus.
-

Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit (FTTH)- convention avec le SYANE

Monsieur le Président présente un projet de convention avec le SYANE pour la participation financière de la CCVT pour la couverture FTTH du territoire de la CCVT, et précise que le montant s'élève à 590.000 €.

Après discussion les membres du Conseil de Communauté souhaitent obtenir des précisions concernant la mise en œuvre de cette opération, notamment :

- Délais de réalisation des 2 tranches de travaux ;
- Faire préciser le lieu de livraison (dans les foyers ou au centre village).

La convention sera présentée à un prochain Conseil de Communauté avec les éléments complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES :

Une question est posée concernant le FPIC (Fonds de Péréquations des Ressources Intercommunales et Communales). La CCVT et les communes de la CCVT contribuent au FPIC de manière importante. Il serait intéressant de connaître quelles sont les collectivités qui bénéficient d'un reversement du FPIC.

Le Président de la CCVT fera un courrier au Président de la Cour des Comptes pour savoir à qui sont distribués les fonds.
